

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désigne la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, les flux de trésorerie disponibles, la devise constante et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2026, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 261 M\$, ou 2,08 \$ par action après dilution, et à 2 363 M\$, ou 3,88 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2026 excluent les frais de consultation liés à l'analyse et aux démarches de représentation auprès du *Surface Transportation Board* (STB) des États-Unis dans le cadre de son examen de l'évaluation des répercussions sur la concurrence équitable découlant de la fusion potentielle entre *Union Pacific* et *Norfolk Southern* qui s'élèvent à 17 M\$, ou à 12 M\$ après impôts (0,02 \$ par action après dilution) et à 34 M\$, ou 25 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), respectivement, comptabilisés dans le poste Services acquis et matières des États consolidés des résultats. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2026 excluent aussi la vente d'une portion de la subdivision de Newmarket située à Washago et Sundridge, en Ontario (Canada), ainsi que de la voie et du chemin de roulement, pour un produit en espèce de 84 M\$, ce qui a entraîné un gain de 66 M\$, ou de 57 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisé au premier trimestre de 2026 dans le poste Autres produits des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2025, le bénéfice net de la Compagnie s'est établi à 1 172 M\$, ou à 1,87 \$ par action après dilution, et à 2 333 M\$, ou 3,71 \$ par action après dilution, respectivement. Il n'y a pas eu de rajustement au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2025.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉS

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2026 et 2025, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Bénéfice net	1 249 \$	1 172 \$	2 395 \$	2 333 \$
Rajustements :				
Rajustement des charges d'exploitation :				
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires	17	—	34	—
Rajustement des charges hors exploitation :				
Gain sur la cession d'immobilisations	—	—	(66)	—
Rajustement d'impôts :				
Incidence fiscale des rajustements ¹⁾	(5)	—	—	—
Total des rajustements	12 \$	— \$	(32) \$	— \$
Bénéfice net rajusté	1 261 \$	1 172 \$	2 363 \$	2 333 \$
Bénéfice de base par action	2,06 \$	1,87 \$	3,93 \$	3,71 \$
Incidence des rajustements, par action	0,02	—	(0,05)	—
Bénéfice dilué par action rajusté	2,08 \$	1,87 \$	3,88 \$	3,71 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2026 et 2025, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Bénéfice d'exploitation	1 781 \$	1 638 \$	3 330 \$	3 248 \$
Rajustement :				
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires	17	—	34	—
Total du rajustement	17 \$	— \$	34 \$	— \$
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 798 \$	1 638 \$	3 364 \$	3 248 \$
Charges d'exploitation	2 972 \$	2 634 \$	5 802 \$	5 427 \$
Total du rajustement	(17)	—	(34)	—
Charges d'exploitation rajustées	2 955 \$	2 634 \$	5 768 \$	5 427 \$
Ratio d'exploitation	62,5 %	61,7 %	63,5 %	62,6 %
Incidence du rajustement	(0,3 %)	— %	(0,3 %)	— %
Ratio d'exploitation rajusté	62,2 %	61,7 %	63,2 %	62,6 %

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2026 et 2025, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2026	2025	2026	2025
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 611 \$	1 745 \$	2 876 \$	2 909 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(669)	(823)	(1 034)	(1 361)
Flux de trésorerie disponibles	942 \$	922 \$	1 842 \$	1 548 \$

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que ne soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Les taux de change moyens pondérés se sont établis à 1,384 \$ et à 1,378 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2026, respectivement, et à 1,385 \$ et à 1,411 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2025, respectivement. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2026 aurait été plus élevé de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) et de 26 M\$ (0,04 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2026 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2026	Incidence de la devise constante	2025	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2026	Incidence de la devise constante	2025	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	941 \$	1 \$	808 \$	17 %	1 869 \$	25 \$	1 723 \$	10 %
Métaux et minéraux	528	1	496	7 %	996	17	1 019	(1 %)
Produits forestiers	495	1	461	8 %	929	16	955	(1 %)
Charbon	243	—	242	— %	462	4	488	(5 %)
Produits céréaliers et engrais	980	2	834	18 %	2 029	24	1 785	15 %
Intermodal	1 087	—	1 008	8 %	2 049	11	1 948	6 %
Véhicules automobiles	285	—	241	18 %	492	7	460	8 %
Total – Produits marchandises	4 559	5	4 090	12 %	8 826	104	8 378	7 %
Autres produits d'exploitation	194	—	182	7 %	306	3	297	4 %
Total – Produits d'exploitation	4 753	5	4 272	11 %	9 132	107	8 675	7 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	889	(1)	862	(3 %)	1 803	16	1 782	(2 %)
Services acquis et matières	641	(2)	576	(11 %)	1 264	6	1 153	(10 %)
Carburant	659	3	413	(60 %)	1 142	26	931	(25 %)
Amortissement	486	—	489	1 %	970	9	982	— %
Location de matériel	106	—	105	(1 %)	218	4	223	— %
Autres	191	(1)	189	(1 %)	405	4	356	(15 %)
Total – Charges d'exploitation	2 972	(1)	2 634	(13 %)	5 802	65	5 427	(8 %)
Bénéfice d'exploitation	1 781	6	1 638	9 %	3 330	42	3 248	4 %
Intérêts débiteurs	(241)	—	(219)	(10 %)	(475)	(8)	(452)	(7 %)
Autres éléments du produit net périodique des prestations	133	—	126	6 %	266	—	251	6 %
Autres produits	7	—	16	(56 %)	80	—	41	95 %
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	1 680	6	1 561	8 %	3 201	34	3 088	5 %
Charge d'impôts sur les bénéfices	(431)	(1)	(389)	(11 %)	(806)	(8)	(755)	(8 %)
Bénéfice net	1 249 \$	5 \$	1 172 \$	7 %	2 395 \$	26 \$	2 333 \$	4 %
Bénéfice dilué par action	2,06 \$	0,01 \$	1,87 \$	11 %	3,93 \$	0,04 \$	3,71 \$	7 %
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 261 \$	5 \$	1 172 \$	8 %	2 363 \$	26 \$	2 333 \$	2 %
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	2,08 \$	0,01 \$	1,87 \$	12 %	3,88 \$	0,04 \$	3,71 \$	6 %

- 1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication et un rapprochement de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR. La présentation du bénéfice net rajusté et du BPA dilué rajusté en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Pour les trois mois terminés le 30 juin 2026, le bénéfice net rajusté en devise constante de 1 266 M\$ a été calculé à partir du bénéfice net rajusté de 1 261 M\$, rajusté pour tenir compte de l'incidence des fluctuations des taux de change de 5 M\$. Pour les six mois terminés le 30 juin 2026, le bénéfice net rajusté en devise constante de 2 389 M\$ a été calculé à partir du bénéfice net rajusté de 2 363 M\$, rajusté pour tenir compte de l'incidence des fluctuations des taux de change de 26 M\$. Pour les trois mois terminés le 30 juin 2026, le BPA dilué rajusté en devise constante de 2,09 \$ a été calculé à partir du BPA dilué rajusté de 2,08 \$, rajusté pour tenir compte de l'incidence des fluctuations des taux de change de 0,01 \$ par action diluée. Pour les six mois terminés le 30 juin 2026, le BPA dilué rajusté en devise constante de 3,92 \$ est calculé à partir du BPA dilué rajusté de 3,88 \$, rajusté pour tenir compte de l'incidence des fluctuations des taux de change de 0,04 \$ par action diluée.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières, qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net périodique des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 juin 2026 et 2025 et pour les douze mois terminés les 30 juin 2026 et 2025, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin	2026	2025
Capitaux empruntés ¹⁾		22 254 \$	20 425 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an ²⁾		465	443
Régimes de retraite en déficit ³⁾		337	342
Capitaux empruntés rajustés		23 056 \$	21 210 \$
Bénéfice net		4 782 \$	4 564 \$
Intérêts débiteurs		936	913
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 595	1 441
Amortissement		1 926	1 946
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		154	158
Autres éléments du produit net périodique des prestations		(517)	(478)
Autres produits		(127)	(49)
Rajustements :			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		34	—
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires ⁶⁾		49	—
BAIIA rajusté		8 832 \$	8 495 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		2,61	2,50

- 1) Représente le total de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et de la dette à long terme tels que présentés dans les Bilans consolidés.
- 2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.
- 3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.
- 4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.
- 5) Se rapporte aux prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif, comptabilisés au quatrième trimestre de 2025 dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.
- 6) Représente les frais de consultation liés à l'analyse et aux démarches de représentation auprès du STB dans le cadre de son examen de l'évaluation des répercussions sur la concurrence équitable découlant de la fusion potentielle entre *Union Pacific* et *Norfolk Southern*, comptabilisés dans le poste Services acquis et matières dans les États consolidés des résultats.